LE LABORATOIRE DE POLICE SCIENTIFIQUE DE LILLE

Le Laboratoire de police scientifique (LPS) de Lille est rattaché à l'Institut national de police scientifique (INPS).

Cet établissement public administratif est placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur (tutelle exercée par la Direction générale de la police nationale).

Personne morale, **expert agréé par la Cour de cassation**, il a pour mission de réaliser tous les **examens**, **recherches** et **analyses d'ordre scientifique et technique** qui lui sont **demandés par les autorités judiciaires ou les services de police et de gendarmerie** aux fins de **constatations des infractions pénales** et d'**identification** de leurs **auteurs**. Il développe et promeut, au plan national et international, les techniques et les procédés mis en œuvre à cette fin.

L'INPS est composé d'un service central des laboratoires et de **6 laboratoires répartis** sur le territoire.

Les spécialités du Laboratoire de police scientifique de Lille sont :

- **la balistique** (examens d'armes, munitions, assistance à reconstitution…),
- **la biologie** (identification d'indices biologiques),
- **les documents-traces** (documents administratifs, manuscrits, écriture manuscrite, exploitation de traces d'outils, pneumatiques, chaussures, révélation de numéros d'identification de véhicule…),
- **les incendies-explosions** (détermination de la nature d'engins explosifs mis en œuvre, détermination de l'origine d'un incendie…),
- **la physico-chimie** (analyses de verres, peinture, colorants, fibres, textiles, métaux, cosmétiques, papiers, pollens, recherche de résidus de tir…),
- **les stupéfiants** (analyses qualitatives et/ou quantitatives sur échantillons de saisies)
- **la toxicologie** (recherche, identification et dosage de produits toxiques dans les prélèvements autopsiques ou biologiques).